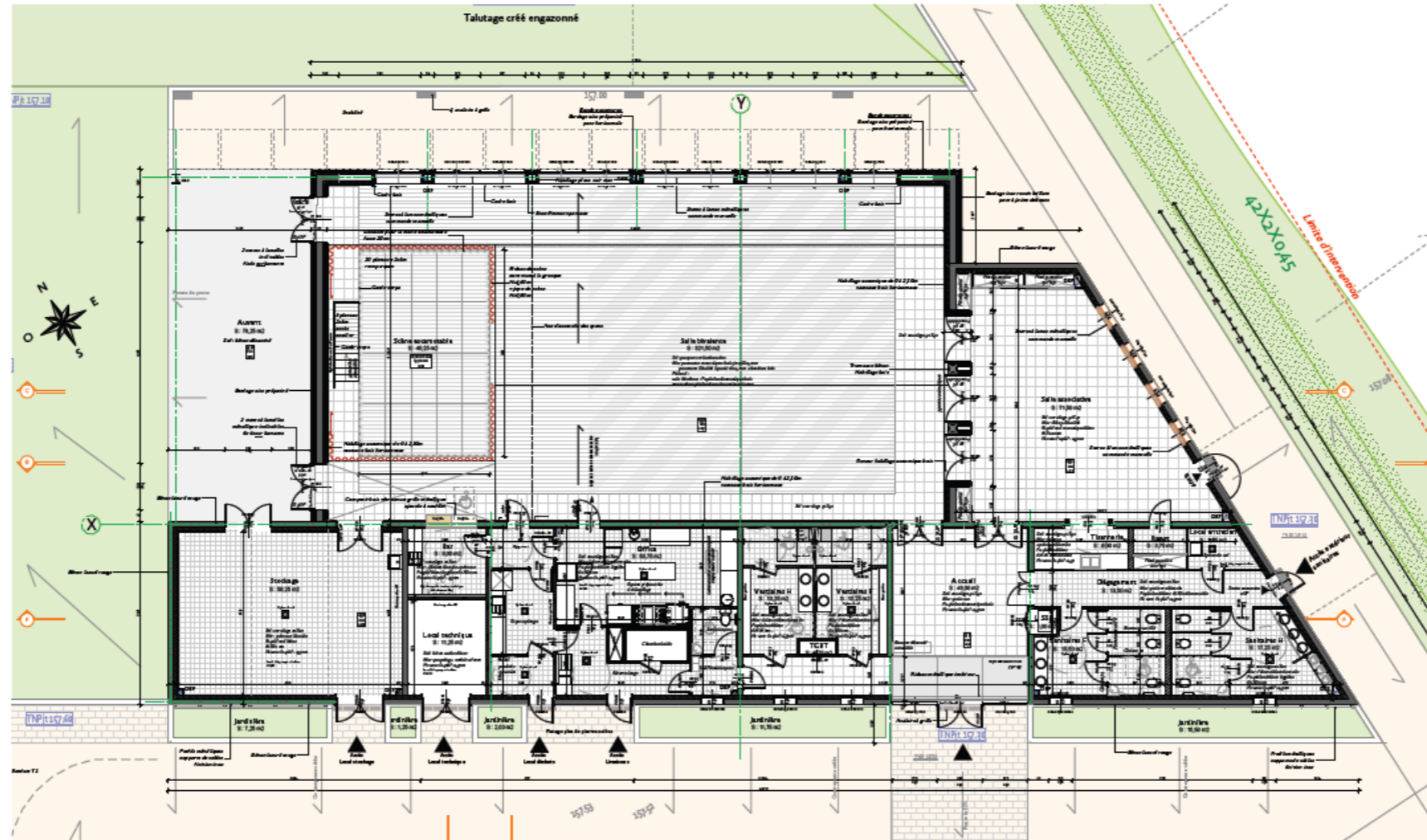


Voilà maintenant plus de deux ans que le conseil municipal travaille sur le projet de la salle bi-valente. Le permis a été accordé le 5 août 2010. Nous pouvons donc vous présenter les plans définitifs de votre future salle.

Cette salle est conçue pour répondre à un panel très large d'activités, qui va du thé dansant, mariages, activités sportives (tennis de table notamment puisqu'elle répondra aux normes en vigueur demandées par la Fédération Française de Tennis de Table) jusqu'aux représentations théâtrales et manifestations musicales. Elle permettra le développement de notre tissu associatif.



Le début des travaux est prévu pour février ou mars 2011. Le site internet sera bientôt complété d'un dossier spécial « salle bi-valente » qui vous permettra de suivre en temps réel les différentes phases des travaux.

Plusieurs éléments ont retardé le dépôt du permis

D'abord, la Communauté Urbaine d'Alençon a souhaité que l'on réfléchisse à l'intégration de la restauration scolaire dans le projet. La commune a, après réflexion, refusé cette hypothèse. Cette réalisation aurait limité l'utilisation de notre future salle, modifié considérablement le projet et alourdi la facture, que ni la commune, ni le SIVOS n'avaient les moyens d'assumer. Les compétences étaient diverses et compliquées. La construction de la cantine étant une compétence SIVOS et la construction de la salle bivalente une compétence communale. Une étude de sol complémentaire a dû être lancée car les premiers résultats montraient un tassement du sol limite par rapport à la charge de la future structure. Toutes ces démarches nous ont fait perdre 4 mois. Quelques modifications et options ont été ajoutées, notamment une liaison piétonne entre la salle et l'église, la création d'une chambre froide dans l'office et l'agrandissement de la salle des associations. Certaines liaisons entre les différents blocs de la salle ont été améliorées. Le dossier technique est donc bouclé et l'appel d'offre est en cours avec un choix des entreprises pour la fin de l'année.

La salle se décompose de la façon suivante

Une salle principale de 317 m² revêtue d'un sol en parquet. Elle sera équipée d'une scène amovible, parquetée, encastrée dans le sol avec les équipements suivants : rideaux, barre de fixation de l'éclairage, limiteur de décibels, etc. Elle est prolongée par une terrasse couverte de 78 m², un local de rangement de 56 m² et un bar de 8 m². Une attention toute particulière est portée à l'accoustique.

- Une partie office d'environ 63 m² qui résulte de la consultation et des conseils de plusieurs traiteurs.
- Un hall d'accueil de 46 m² avec accès à des vestiaires sportifs (27 m²) d'un côté et aux sanitaires de l'autre. À noter que le bloc sanitaire sera accessible de l'extérieur sans passer par la salle en cas de manifestations extérieures.
- Une salle des associations indépendante de plus de 82 m² avec de nombreux rangements et une tisanerie. Le conseil municipal a souhaité qu'elle puisse, à l'occasion, s'ouvrir sur la grande salle pour en augmenter la capacité en cas de grosses manifestations.
- Pour la partie extérieure, La partie haute de la toiture sera végétalisée alors que les parties techniques et la salle des associations seront recouvertes d'un jardin d'hiver avec arrosage automatisé.
- Enfin, 27 places de parking supplémentaires viendront compléter les quarante places du parking de l'école déjà existantes. Elles seront constituées de matériaux drainants, le bitume étant déjà trop présent dans le bourg.